

FORMULE 62A

Loi sur les tribunaux judiciaires

AVIS D'APPEL À UN JUGE

(titre)

AVIS D'APPEL

LE/LA (*désigner la partie*) INTERJETTE APPEL à un juge de l'ordonnance (*ou du certificat*) de (*nom du juge ou de l'officier de justice*) du (*date*).

L'APPEL SERA ENTENDU (*choisir l'une des options suivantes*)

- en personne
- par conférence téléphonique
- par vidéoconférence

à l'endroit suivant

(adresse du palais de justice en cas d'audience en personne, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d'accès, le lien vidéo, etc., s'il y a lieu)

le (*jour*) (*date*), à(*heure*).

LE/LA (*désigner la partie*) DEMANDE (*indiquer la mesure de redressement précise demandée*).

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants : (*indiquer brièvement les moyens d'appel*).

(*date*)

(nom, adresse, adresse électronique et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie qui signifie l'avis)

DESTINATAIRE : (*nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie à qui l'avis est signifié*)